

Quelques remarques sur l'attribut de l'objet direct *

Hiroshi Yamada

1.

Nous allons considérer les constructions qui comprennent l'attribut facultatif de l'objet direct; par exemple, *chaud* dans la phrase, *Il boit son café chaud*. A la différence de l'attribut typique de l'objet direct comme, *Il a rendu sa femme heureuse*, *chaud* n'est pas un complément obligatoire. *Il boit son café*, tout court, constitue une phrase parfaitement acceptable, et le sens du verbe *boire* est le même dans les deux phrases.

Mais il y a des cas où la possibilité d'omission de l'adjectif attribut et l'invariabilité du sens du verbe ne sont pas si évidentes. L'exemple typique est une phrase avec un verbe de perception. Dans *j'ai vu mon voisin ivre*, par exemple, *ivre* est-il un complément facultatif ? *J'ai vu mon voisin* est une phrase parfaitement acceptable, mais la relation que l'attribut *ivre* entretient avec le reste de la phrase n'est pas tout à fait la même que celle qu'on trouve dans *Il a bu son café chaud*. Tandis que la forme négative *Il n'a pas bu son café chaud* implique bien le fait qu'il ait bu son café (mais d'une manière différente), *Je n'ai pas vu mon voisin ivre* n'implique pas toujours que j'aie vu mon voisin. Cette différence s'explique probablement par la différence de la structure informationnelle (la position du thème, rhème, focus, etc.) dans les deux phrases. Sans entrer ici dans le détail, nous mettrons de côté les verbes de perception. Les constructions qui font l'objet de notre analyse sont donc les suivantes¹.

* Cet article est la version écrite, légèrement modifiée, de la communication que j'ai faite, le 4 juillet 1999, à l'Université Aoyama-Gakuin (Tokyo). Je remercie tous les participants à cette réunion, notamment M^{me} Claire Blanche-Benveniste (Université de Provence) et M^{me} Kozué Ogata (Université Aoyama-Gakuin), pour leurs critiques et suggestions. Je tiens également à remercier notre collègue M. Jean-Gabriel Santoni, qui m'a servi d'informateur et aidé à rédiger cet article.

¹ Les exemples dans cet article sont tirés d'articles de divers auteurs, dont notamment Olsson

- (1) J'ai mangé le poisson cru.
- (2) Les espadrilles, elle les a achetées bleu marine.
- (3) L'assiette, elle l'a rentrée propre dans le placard.
- (4) Il m'a coupé les cheveux très courts.

Nous ne prétendons pas avancer une analyse nouvelle sur cette construction, qui a été fort débattue dans divers cadres théoriques. Nous allons d'abord résumer assez succinctement ce qui a été dit de cette construction, et puis, nous y ajouterons quelques remarques.

2.

Nous nous apercevons tout de suite qu'il existe une phrase, parmi ces exemples, qui a un caractère complètement différent des autres, à savoir (4). Alors que les adjectifs dans les phrases (1)-(3) expriment, tous, l'état de l'objet direct au moment de l'action qu'exprime le verbe, *courts* de (4) exprime l'état des *cheveux* après que l'action *couper* a eu lieu, c'est-à-dire le résultat de l'action *couper*. Nous allons appeler cette construction, en empruntant la terminologie anglaise, le résultatif.

Il a souvent été avancé que la construction résultative, qui est largement autorisée en anglais, est sévèrement restreinte en français. Olsson (1976) a noté, en citant Green (1973) entre autres, que les verbes dits causatifs instrumentaux prennent cette construction en anglais, ce qui n'est pas le cas en français. En voici quelques exemples.

- (5)a. He swept the floor clean.
- b.*Il a balayé le plancher propre.
- (6)a. He nailed the coffin shut.
- b.*Il a cloué le cercueil fermé.
- (7)a. They shot him dead.
- b.*On l'a fusillé mort.

Mais ce ne sont pas seulement les verbes causatifs instrumentaux, qui n'entrent pas dans cette construction. D'autres verbes d'action également, le verbe *pousser* et son équivalent anglais *push* par exemple, montrent la même différence.

- (8) a. He pushed the door open.
 b. *Il a poussé la porte ouverte.

Il s'agit donc d'une tendance générale. On trouve certes des phrases à la frontière de la grammaticalité, mais elles bénéficient de contextes spéciaux, et leur acceptabilité varie considérablement d'un locuteur à l'autre².

- (9) a. (*) Étendez la nappe bien plate.
 b. (*) ?Elle n'a pas étendu la nappe plate.
 (10) a. (*) Viens que je te coiffe belle.
 b. (*) *Elle ne m'a jamais coiffée belle.
 (11) Tide bout plus blanc et sans usure.
 (12) Crio, lui, ne se contente pas de laver rigoureusement propre et lumineusement blanc.
 (13) *Tes chemises, je les ai lavées propres hier.
 (14) *Les draps, grand-mère les bouillait toujours blancs.

Par exemple, à propos de (9) a. et (10) a., Olsson a raison de signaler leur caractère marginal³, en les contrastant aux phrases b., qui sont douteuses ou inacceptables. Si les phrases a. de (9) et (10) sont jugées grammaticales, c'est probablement qu'elles sont à l'impératif, mode largement dépendant de la situation extra-linguistique. Quant à (11) et (12), Olsson attribue leur acceptabilité à leur caractère publicitaire, qui demande une expression à la fois concise et impressionnante. Le fait que (11) et (12) ont, comme objet direct sous-entendu, des choses génériques, contribue à augmenter leur acceptabilité. De leur côté, les phrases (13) et (14) (tirées d' Olsson), ne sont pas acceptables.

² Nous allons indiquer, en mettant en parenthèses, le jugement du locuteur français que j'ai consulté.

³ Ce sont des exemples qu'elle a cités de Nilsson-Ehle (1953).

Dans la phrase (4), phrase que nous avons citée plus haut comme phrase résultative, le mot *court* s'accorde avec *les cheveux*. Mais il est possible ou même plus fréquent que *court* reste invariable.

(4) Il m'a coupé les cheveux très courts.

(15) Il m'a coupé les cheveux très court.

(16) J'ai noué les lacets de mes chaussures bien serré(s).

La situation est la même pour *serré* dans (16). Dans ces cas-là, *court* et *serré* peuvent être interprétés aussi bien comme adverbes que comme adjectifs invariables, et nous entrons dans le domaine d'un autre problème délicat concernant les parties du discours. Nous nous bornons ici à signaler que l'usage de la construction résultative est très restreint, presque inexistant en français.

3.

Voyons maintenant l'autre construction, c'est-à-dire les phrases (1) à (3).

Ces phrases, contrairement à la construction résultative, indiquent l'état de l'objet direct au moment de l'action. La paraphrase de (1), par exemple, est donc *Quand j'ai mangé le poisson, le poisson était cru* ou *J'ai mangé le poisson, quand il était cru*. Mais en dehors de cette particularité commune, ces phrases montrent une diversité certaine.

Je voudrais d'abord signaler la difficulté qu'on éprouve quand on essaie de déterminer quels verbes et quels adjectifs peuvent entrer dans cette construction. On commence d'ordinaire par comparer deux phrases qui constituent une paire minimale, pour voir ce qui détermine la grammaticalité de l'une et l'agrammaticalité de l'autre.

(17) a. J'ai mangé le poisson cru.

b. *J'ai mangé le poisson excellent.

(18) a. Les espadrilles, elle les a achetées bleu marine.

b. *Il conduit la voiture rouge.

(19) Son camion, il le conduit toujours trop chargé.

(20) (*) Les steaks de cheval, il ne faut les manger qu'excellents.

Les deux phrases de (17) montrent que *cru* peut entrer dans cette construction, tandis qu'un autre adjectif *excellent*, par exemple, n'y entre pas.

(18) semble indiquer que c'est le verbe qui est cette fois pertinent: *acheter est* possible mais *conduire* ne l'est pas. Mais cette hypothèse doit être rejetée, pour peu que l'on considère la phrase (19). Dans (19) le verbe *conduire* constitue une phrase parfaitement acceptable. Même l'adjectif *excellent* peut être employé dans un contexte un peu spécial comme (20)⁴. Cette difficulté d'analyse, cette complexité de l'occurrence du verbe et de l'adjectif sera résolue, si on considère que cette construction ne constitue pas une classe homogène, mais qu'elle se divise en plusieurs groupes.

Du point de vue de la sélection de l'adjectif, cette construction se divise en deux groupes, comme le montre Olsson (1976), par exemple. L'un prend un adjectif qui indique l'état passager de l'objet direct (c'est le cas de (17) et (19)) et l'autre prend un adjectif qui indique l'état permanent ou la propriété de l'objet direct (c'est le cas de (18) et probablement de (20)). Le fait que ces deux groupes prennent respectivement les adjectifs de nature différente, est à l'origine de la difficulté ou de l'apparente contradiction mentionnée ci-dessus.

Nous allons d'abord considérer la construction qui prend un adjectif indiquant l'état permanent de l'objet. Cette construction est plus restrictive, dans la mesure où les verbes qui y entrent sont assez restreints sémantiquement. Ces verbes ont un sens de sélection et ce genre de phrase signifie intuitivement et informellement que, "voilà quelque chose qui possède une certaine propriété, et à cause de cette propriété, quelqu'un choisit ce quelque chose". En voici quelques exemples.

(21) Les cigarettes, il les aime douces.

(22) Il veut ça rouge.

(23) Son mari, elle l'a choisi intelligent.

Pour l'autre groupe, les phrases (24) à (26), nous avons peu de choses à

⁴ Cet exemple est tiré de Blanche-Benveniste (1991). Il y a des Français qui ne l'acceptent pas.

dire, parce qu'il n'y a pas de restrictions spéciales sur le sens du verbe.

(24=3) L'assiette, elle l'a rentrée propre dans le placard.

(25) La bière, on ne la sert jamais assez glacée ici.

(26) Le livre, que je lui avais prêté, il me l'a rendu tout sale.

(27) *Il a jeté son café froid.

Cela ne veut pas dire cependant que n'importe quelle combinaison du verbe d'action et de l'adjectif qui indique l'état passager de l'objet, forme une phrase acceptable. La phrase (27) (empruntée à Balibar-Mrabti (1999)) en est un exemple. Si elle était grammaticale, elle signifierait que, *Il a jeté son café, qui était froid* ou encore *Il a jeté son café, parce qu' il était froid*. Ce genre de rapport de cause à effet, qui est d'ailleurs très proche du sens du premier groupe (*Ce vêtement, je l'ai choisi bleu* est paraphrasé, sans grande distorsion, par *J'ai choisi ce vêtement, parce qu'il était bleu.*), ne peut pas être exprimé avec les phrases du deuxième groupe.

Voilà à peu près ce qui a été dit à propos de ces deux groupes de constructions. Nous allons maintenant faire deux remarques.

4.

Tout d'abord, à propos de la relation entre ces deux types de phrases. Il y a des cas où un même verbe et adjectif peuvent entrer dans les deux groupes selon le contexte.

(28) Il mange la viande saignante.

(29) Il a mangé la viande saignante.

Il est possible que le verbe *manger*, par exemple, dans la phrase qui exprime l'habitude comme (28), relève du premier groupe (sélection), parce que, s'il a l'habitude de manger la viande saignante, c'est parce qu'il aime la viande saignante. (28) peut avoir donc, selon le contexte, le même sens que *Il aime*

*manger la viande saignante*⁵. Mais si *manger* est mis au passé composé et interprété comme indiquant un événement unique, la phrase fait partie nécessairement du deuxième groupe.

Si la phrase (20) est considérée, pour certains locuteurs, grammaticale, c'est probablement parce que le verbe *manger*, qui a pris ici la valeur d'un verbe de sélection, est devenu compatible avec l'adjectif *excellent*, lequel peut difficilement apparaître dans cette construction.

Il sera intéressant de noter, en passant, que la possibilité d'interpréter un verbe comme verbe de sélection semble varier d'un locuteur à l'autre.

(30) (*) L'eau, il la boit toujours gazeuse.

(31) L'eau, il la boit toujours fraîche.

La phrase (30) est considérée comme grammaticale dans Olsson (1976), mais il y a des Français qui la rejettent, tout en acceptant la phrase (31). Pour ces locuteurs, le verbe *boire* ne peut être employé comme verbe de sélection, et la phrase (30) devient agrammaticale.

5.

Notre deuxième remarque porte sur la relation entre l'état de l'objet direct et le sujet de la phrase. Dans le cas du premier groupe, l'adjectif indique l'état permanent ou la propriété de l'objet direct. Cette propriété existe avant que l'action ne se produise et est indépendante du sujet de la phrase.

(32=2) Les espadrilles, elle les a achetées bleu marine.

Dans (32), par exemple, les espadrilles sont bleu marine indépendamment de la volonté du sujet *elle*. C'est parce qu'elles sont bleu marine qu'elle les a achetées, et dans ce sens, la couleur joue un rôle très important dans l'acte de l'achat, mais ce n'est pas le sujet *elle* qui a fait qu'elles sont bleu marine.

La situation est différente dans (24).

⁵ L'adjectif "saignant" semble indiquer ici la catégorie plutôt que l'état de l'objet direct.

- (24=3) L'assiette, elle l'a rentrée propre dans le placard.
 (25) La bière, on ne la sert jamais assez glacée ici.
 (26) Le livre, que je lui avais prêté, il me l'a rendu tout sale.

La phrase (24) ne signifie pas qu'elle a choisi, parmi les assiettes devant elle, une assiette propre et qu'elle l'a prise pour le mettre dans le placard. Au contraire, si, dans la situation que décrit (24), l'assiette était propre quand elle l'a rentrée dans le placard, c'est parce qu'elle l'avait rendue propre. La meilleure paraphrase de cette phrase n'est donc pas *Quand elle a rentré l'assiette dans le placard, l'assiette était propre*, ni *Elle a rentré dans le placard l'assiette, qui était propre*, comme on le fait d'ordinaire, mais plutôt *Elle a rentré l'assiette dans le placard, après l'avoir rendue propre*.

Dans (25) et (26) aussi, la situation est à peu près la même. Dans (26), quand il m'a rendu le livre, le livre était sale. Même s'il n'a pas sali le livre lui-même, c'est lui qui en a été responsable.

La question qui se pose est que ce sens, c'est-à-dire la responsabilité du sujet vis-à-vis de l'état de l'objet direct, provient-elle seulement de l'implication pragmatique ou bien de la construction grammaticale elle-même? En d'autres termes, cette implication est-elle d'une nature purement extra-linguistique ou plus ou moins linguistique? Nous pensons qu'elle est linguistique, et nous allons examiner des phrases qui, à première vue, iraient à l'encontre de cette analyse. Considérons d'abord la phrase suivante.

- (33) Ce colis, je l'ai reçu endommagé.

Dans (33), qui fait partie du deuxième groupe, il est évident que le sujet *je* n'a aucune responsabilité envers l'état de l'objet direct *endommagé*. Mais dans ce cas-là, *recevoir* est une action essentiellement passive, dont le sujet ne peut être qualifié d'agent. Il est naturel que *je*, qui n'est pas responsable de l'action principale *recevoir*, ne l'est pas non plus de l'état de l'objet direct *endommagé*. La phrase (33) ne constitue donc pas un contre-exemple à notre hypothèse, mais il paraît préférable de ranger ce genre de phrases dans une catégorie à part.

Considérons maintenant la phrase suivante.

(34) Il boit son café chaud.

Dans (34), peut-on penser que le sujet est responsable de l'état du café *chaud* ? Nous pensons que oui, mais nous admettons en même temps que *chaud* est un peu différent de *propre* dans (24) par exemple. *Propre*, comme nous l'avons dit plus haut, est le résultat de l'action du sujet. Dans le cas de (34) il n'y a apparemment pas d'autre action que celle de *boire*. Ce que le sujet fait, c'est qu'il boit son café pendant que le café est chaud. Nous avons dit *pendant que*, parce que *chaud* indique un état passager qui change, au fil du temps, dans un sens unique. Le café est chaud au début et devient de moins en moins chaud. Dans (34) *chaud* indique le moment où se produit l'action *boire*⁶. Et c'est le sujet *il* qui a choisi ce moment et dans ce sens-là, *il* est responsable de l'état du café *chaud*. Nous pouvons donc penser que dans (34) le sujet est responsable de ce qu'indique l'adjectif, tout en admettant que, ici, la responsabilité du sujet est de nature légèrement différente par rapport à la phrase typique du deuxième groupe. Il en est de même pour la phrase (35). (35) veut dire que *Il a cueilli cette pomme avant qu'elle ne soit bien mûre*. Le sujet *il* est donc responsable de l'état de la pomme, *verte*.

(35) Cette pomme, il l'a cueillie verte.

En conclusion, la relation entre le sujet de la phrase et l'état de l'objet direct est totalement différente selon que la phrase appartient au premier groupe (verbes de sélection) ou au deuxième groupe (verbes d'action). Dans le second groupe, l'adjectif (par exemple, *propre* dans (24)) n'exprime pas seulement l'état de l'objet direct (*l'assiette*) au moment de l'action (*rentrez*). Il implique également que cet état est le résultat d'une autre action sous-entendue, qui se produit préalablement à l'action principale et dont la responsabilité est assumée par le sujet de la phrase. Cette situation est illustrée par le schéma suivant.

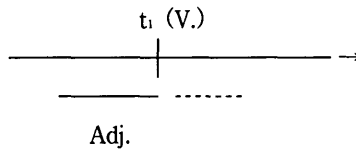
⁶ Sur cette interprétation de *chaud*, nous nous sommes inspirés de Balibar-Mrabti (1999).

(36)

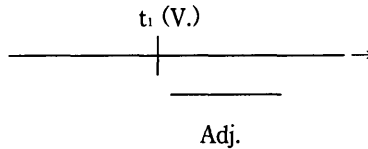
	Groupe 1	Groupe 2	
verbe	verbe de sélection	verbe d'action	(type <i>recevoir</i>)
adjectif	état permanent	état passager	
état de l'objet direct	indépendant du sujet	dépendant du sujet	indépendant du sujet

On pourra penser que ce groupe et la construction résultative se situent donc symétriquement opposés par rapport à la relation temporelle entre l'action principale et l'état de l'objet direct, comme le montrent les schémas (37) et (38).

(37) groupe 2



(38) résultatif



Cette symétrie n'est pas parfaite, parce que dans (37) l'état de l'objet direct peut rester tel quel après l'action principale, ce que nous montrons par des points de suspension. Quelle conséquence théorique peut-on tirer de cette observation? Bien qu'il soit difficile, pour l'instant, de répondre à cette question, et que notre analyse, basée sur un nombre restreint d'exemples, reste d'un caractère spéculatif, nous nous attacherons, en poursuivant nos recherches, à dégager de nouveaux indices sur cette construction.

Bibliographie

- Balibar-Mrabeti, Antoinette (1999), "Les adjectifs *chaud* et *froid* comme attributs de l'objet", *Langages* 133, 81-97.
- Blanche-Benveniste, Claire (1991), "Deux relations de solidarité utiles pour l'analyse de l'attribut", M.-M. de Gaulmyn et S. Rémi-Giraud (éds.), *A la recherche de l'attribut*, Presses Universitaires de Lyon, 83-97.
- Green, Georgia M. (1973), "A syntactic syncretism in English and French", Braj B. Kachru et al. (eds.), *Issues in Linguistics. Papers in Honor of Henry and Renée Kahane*, Univ. of Illinois Press, 257-278.
- Napoli, Donna Jo (1992), "Secondary resultative predicates in Italian", *Journal of Linguistics* 28, 53-90.
- Olsson, Kerstin (1976), *La construction: verbe + objet direct + complément prédicatif en français*, Université de Stockholm.
- Olsson-Jonasson, Kerstin (1981), "Thème, rhème, focus et la construction avec attribut de l'objet", *Linguisticae Investigationes* V:1, 137-168.
- Ono, Masaatsu (1998), "Chokusetsu mokutekigo no zokushi koubun no touji to imi (A propos des constructions à attribut de l'objet)", *Furansugo wo kangaeru - Furansu gogaku no shomondai ("Penser le français" - Problèmes de linguistique française)* II, Sanshusha, 90-100.
- Rapoport, T.R. (1993), "Verbs in depictives and resultatives", J. Pustejovsky (ed.), *Semantics and the Lexicon*, Kluwer Academic Press, 163-184.
- Rémi-Giraud, Sylvianna (1991), "Adjectif attribut et prédicat: approche notionnelle et morpho-syntaxique", M.-M. de Gaulmyn et S. Rémi-Giraud (éds.), *A la recherche de l'attribut*, Presses Universitaires de Lyon, 151-207.
- Riegel, Martin (1991), "Pour ou contre la notion grammaticale d'attribut de l'objet: Critères et arguments", M.-M. de Gaulmyn et S. Rémi-Giraud (éds.), *A la recherche de l'attribut*, Presses Universitaires de Lyon, 99-118.
- Rivière, Claude (1981), "Résultatifs anglais et transitivité", *Modèles linguistiques* 3-1, 162-179.
- Washio, Ryuichi (1997), "Resultatives, compositionality and language variation", *Journal of East Asian Linguistics* 6, 1-49.